
Densification du maillage en bornes de collecte du papier et opérations de communication pour augmenter les performances de tri

Siredom



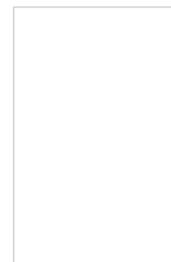
5, Rue Gustave Eiffel
91420 Morangis

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Pierre Galibert
collectes.hurepoix@orange.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



Avant 2008, le SICTOM du Hurepoix réalisait l'ensemble des collectes en porte-à-porte : ordures ménagères, emballages, papiers, verre, déchets végétaux et encombrants. Seules quelques colonnes d'apport volontaire existaient pour le papier et le verre, mais leur usage était anecdotique. En 2008, le syndicat décide de changer ses modalités de collecte, notamment pour le verre et le papier. Ainsi, à la fin de cette année 2008, l'ensemble du verre est collecté en points d'apport volontaire avec 230 colonnes réparties sur le territoire alors qu'il y en avait seulement 70 auparavant. L'année 2008 marque également le début du passage à la collecte du papier en apport volontaire. Cette décision émane d'une volonté de réduction des coûts de cette collecte. En effet, la collecte en porte-à-porte et le tri du papier revenaient très cher à la collectivité. L'ajout progressif de bornes de collecte du papier sur l'ensemble des communes et la convention de partenariat

signée avec Paprec a permis de diminuer le coût de cette collecte jusqu'à un coût nul. Cette démarche de densification, associée à diverses opérations de communication, a permis de fortement augmenter les performances de tri du papier sur le territoire du SICTOM.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Le passage à la collecte du papier en point d'apport volontaire avait pour principaux objectifs :

1) Augmenter les performances de tri

- Collecte du verre et du papier en apport volontaire
- Densification du maillage en bornes d'apport volontaire
- Actions de communication auprès des usagers

2) Maîtriser les coûts de la collecte

- Baisse du coût de collecte et de tri du papier
- Diminution des refus de tri
- Réduction des distances de collecte parcourues

3) Améliorer le service aux usagers

- Augmentation du nombre de points d'apport volontaire
- Carte interactive des points de collecte
- Réduction du taux de TEOM

Résultats quantitatifs

- Déploiement de la collecte du papier en points d'apport volontaire :
 - Augmentation du nombre de colonnes d'apport volontaire : 206 en 2015 (soit une dotation de 1 PAV pour 560 habitants) au lieu de 20 en 2008 ;
 - Augmentation de 170 % du tonnage collecté entre 2009 et 2015 (1320,6 tonnes en 2015) ;
 - Ratio de collecte du papier en PAV de 12,11 kg/hab en 2015, au lieu de 5,46 kg/hab en 2010 ;
 - Coût de collecte du papier en apport volontaire égal à 0 €.

L'impact des diverses actions de sensibilisation est notable : la collecte de papiers a ainsi augmenté de plus de 30 % en cinq ans.

- Collecte des OMR et des EMB en PAV :
 - 26 conteneurs enterrés ou semi-enterrés pour les OMR en 2015 (contre 2 en 2013) ;
 - 335 tonnes d'OMR collectées en PAV (162 tonnes en 2014) ;
 - 24 conteneurs enterrés ou semi-enterrés pour les EMB en 2015 (contre 2 en 2013) ;
 - 45 tonnes d'EMB collectés en PAV (25 tonnes en 2014).
- Diminution du taux de refus de tri des EMB : 14,30 % en 2015 (6,06 kg/hab/an) au lieu de 20,21 % en 2010. Cette baisse du taux de refus a été rendue possible par les actions suivantes :
 - Animations scolaires ;
 - Visite du centre de tri des emballages par le public ;
 - Contrôle qualité du tri présenté à la collecte ;
 - Communication via l'élaboration d'un journal d'information et le site internet ;
- Baisse de 10 % de la TEOM en 3 ans, entre 2013 et 2015, malgré le contexte d'augmentation de la TVA.

Résultats qualitatifs

Le jeu-concours « A vos marques ! Prêts ? Papiers !! » mis en place depuis 2012 permet d'impliquer les usagers avec la promesse d'un prix, et de les sensibiliser au geste de tri du papier.

Le nouveau site internet du SICTOM facilite l'accès à l'information pour les usagers. Ils peuvent notamment accéder en quelques clics aux modalités de collecte applicables à leur commune et rechercher les points d'apport volontaire les plus proches à l'aide d'une carte interactive.

Il n'y a eu aucun retour négatif des usagers quant aux nouvelles modalités de collecte (verre et papier en PAV).

MISE EN OEUVRE

Planning

Second semestre 2008 :

- Suppression de la collecte du verre et du papier en porte-à-porte ;
- Début du passage à la collecte du verre et du papier en apport volontaire.

2009 à 2015 :

- Augmentation progressive du nombre de bornes de collecte du papier et du verre en apport volontaire ;
- Conteneurisation de la collecte des emballages ménagers ;

- Suppression de la collecte des encombrants en porte-à-porte pour passer à une collecte sur rendez-vous ou en déchèterie ;
- Lancement et pérennisation du jeu concours « A vos marques ! Prêts ? Papiers !! » ;
- Mise en place d'un jeu concours pour les écoles ;
- Lancement du nouveau site internet ;
- Déploiement de bornes enterrées et semi-enterrées pour la collecte des OMR et des EMB.

Moyens humains

- Densification PAV papiers : les PAV aériens sont mis en place par le personnel du SICTOM (1 ou 2 personnes) et il est fait appel à des prestataires pour les bornes semi-enterrées ;
- Jeu concours papiers : 1 personne en interne et 1 personne en externe ;
- Réfection et gestion site internet faite en interne (1 personne) ;

Moyens financiers

Le financement de toutes ces actions est assuré par la TEOM.

Moyens techniques

Passage à la collecte du papier en porte-à-porte :

Avant 2008, le papier était majoritairement collecté en porte-à-porte, en bac ou en caisse, une fois par semaine. Une petite partie du papier était également collectée en apport volontaire via 20 colonnes réparties sur l'ensemble du territoire. Cette collecte se traduisait par 193 079 km parcourus chaque année par 14 camions. Le coût de collecte et de tri du papier s'élevait alors à 450 €/ tonne. Le syndicat revendait ensuite ce papier à Paprec mais les recettes ainsi dégagées ne suffisaient pas à couvrir le coût de collecte.

Au cours de l'année 2008, le syndicat a mis en place un nouveau fonctionnement pour la collecte du papier avec comme objectifs la diminution du coût de cette collecte et l'augmentation de la quantité et de la qualité du papier trié. Les usagers doivent apporter leurs papiers dans les bornes d'apport volontaire réparties sur le territoire. Ces bornes sont ensuite collectées directement par l'entreprise Paprec, qui valorise ensuite le papier. **Cette collecte est réalisée à coût nul pour le SICTOM.** Ce contrat avec Paprec a été signé le 10 juillet 2008 et la collecte est devenue effective le 18 août de la même année. De plus, grâce à une convention signée en 2009 avec l'entreprise Paprec, une indemnité est versée au syndicat au-delà des mille premières tonnes de papier récoltées. Ainsi, la collectivité est désormais bénéficiaire sur cette collecte. Elle a transformé un ancien déchet en ressources financières. En 2015, cette convention a permis au SICTOM de gagner 7 770 €.

Entre 2010 et 2015, il a été collecté plus de 6 000 tonnes de papier. Cela a engendré une économie sur la collecte et le traitement de 2 millions d'Euros. Cette économie couvre largement l'investissement fait pour implanter les bornes d'apport volontaire. Les bornes sont amorties sur 15 ans. De plus, ce système de collecte permet d'intégrer directement le papier dans le processus de recyclage, sans sur-tri.

Avant la mise en place de cette collecte, de nouvelles colonnes d'apport volontaire avaient été implantées : il y en avait alors 47 réparties sur le territoire. Aujourd'hui, le territoire dispose de 206 colonnes d'apport volontaire pour la collecte du papier. Des papiers sont encore retrouvés dans les emballages collectés en porte-à-porte (environ 30 % du bac EMB). Les efforts de communication doivent donc continuer afin de diminuer cette proportion. L'objectif étant bien sûr que l'ensemble du gisement de papier soit collecté en apport volontaire.

Densification du maillage en bornes d'apport volontaire :

Après la mise en place de la collecte du papier en apport volontaire, le SICTOM a débuté une démarche de densification progressive du maillage en bornes d'apport volontaire. En 2010, le syndicat a signé un marché pour l'enfouissement de bornes pour le papier et le verre. De ce fait, depuis juin 2010 (début des travaux), il y a eu une augmentation des points d'apport volontaire en semi-enterrés et aériens pour le papier. Cette densification du maillage en PAV a permis l'augmentation régulière des tonnes de papier collectées en apport volontaire. Le tableau présenté dans le recueil met en parallèle l'évolution du nombre de colonnes de collecte du papier et les tonnages collectés chaque année.

L'objectif recherché par le SICTOM était une densité de 1 point de collecte du papier pour 700 habitants. En 2015,

cet objectif a été largement atteint puisque le territoire dispose de 1 PAV pour 530 habitants. Le maillage du territoire est aujourd'hui terminé, toutes les communes du SICTOM étant dotées d'au moins une borne papier. Toutefois, des rajouts de bornes restent possibles en fonctions des besoins ou des demandes.

Les emplacements des bornes sont définis conjointement avec les mairies. Les réticences sur les points de collecte restent marginales sachant qu'il est évité d'installer les bornes à proximité des habitations. Le financement des bornes est entièrement assuré par le SICTOM.

Certains cas de dépôts sauvages sont rencontrés sur les points les plus isolés.

En parallèle de l'implantation des bornes papiers et à la demande des communes, des bornes enterrées ou semi-enterrées sont installées depuis 2013 dans trois communes pour la collecte des OMR et des emballages (hors papier). En 2015, 26 conteneurs OMR et 24 conteneurs emballages sont répartis sur le territoire. Ces points sont installés obligatoirement pour tous les nouveaux lotissements et collectifs et après demande et étude pour les quartiers et logements existants. La collecte de ces points se fait à minima en C1 pour les OMR et en C0,5 pour les EMB. Les tonnages collectés par ce mode de collecte sont encore assez faibles : 335 tonnes d'OMR et 45 tonnes d'emballages en 2015.

Conteneurisation de la collecte des emballages :

Depuis le début de la collecte séparée sur le territoire du SICTOM en 1994, les emballages étaient collectés en caissettes. Ce contenant avait été choisi pour plusieurs raisons : légère et intégralement ouverte, la caissette facilitait la collecte et permettait aux agents de contrôler d'un seul coup d'œil l'ensemble de son contenu. Cependant, ces caissettes prenaient l'eau et les cartons mouillés avant la collecte n'étaient plus recyclables. De plus, les plastiques et autres emballages s'envolaient facilement dès que le vent se levait, avec des problèmes associés de propreté du domaine public.

La modernisation de cette collecte et le respect de la R437 étaient devenus incontournables. A partir de 2009, le SICTOM a proposé à ses usagers de venir échanger gratuitement leur caissette contre un conteneur à couvercle jaune de 120 litres. En 3 ans, ce sont près de 22 800 conteneurs qui ont été distribués. En 2012, afin d'accélérer la démarche, le syndicat décide de rendre l'utilisation de la caissette interdite. Ainsi, depuis le 1er janvier 2013 ces caissettes orange ne sont plus collectées. Pour obtenir gratuitement leur conteneur, les habitants devaient simplement se présenter au SICTOM munis d'un justificatif de domicile et de l'ancienne caissette. La règle de dotation en bac est basée sur une production moyenne de 5,5 litres d'emballages par jour et par habitant (2,5 hab/foyer).

Le jeu concours « A vos marques ! Prêts ? Papiers !! » :

En 2012 le SICTOM du Hurepoix a mis en place un jeu-concours du 1er novembre 2012 au 1er mars 2013 : « A vos marques ! Prêts ? Papiers !! ». Ce jeu-concours avait pour objectif d'être une incitation ludique destinée à augmenter la quantité et la qualité des papiers triés et collectés par le syndicat. Le principe du jeu est simple : les usagers n'ont qu'à déposer leur papier (publicités, courriers, archives, livres, etc.) dans les bornes papier situées dans leur commune. Tout le monde est invité à participer, y compris les administrations ou les entreprises. Les tonnages collectés sont ensuite cumulés sur les quatre mois de l'opération afin de pouvoir déterminer la commune ayant totalisé le plus gros tonnage. Les communes ayant obtenus le ratio le plus élevé de poids de papier par habitants reçoivent un prix sous forme d'une dotation à la caisse de leurs écoles.

Les résultats de cette première édition du jeu-concours ont été très encourageants : il y a eu environ 30 % d'apport de papier supplémentaire dans les bornes. Depuis, le concours est renouvelé chaque année, sur la base des mêmes critères mais en rajoutant 3 catégories de communes afin d'équilibrer les chances de gagner. Ainsi les conditions actuelles du jeu-concours sont les suivantes :

- 3 catégories de communes en fonction du nombre d'habitants : plus de 4 000, entre 1 000 et 4 000 et moins de 1 000 habitants ;
- Le tonnage collecté dans les bornes d'apport volontaire est divisé par le nombre d'habitants de chaque commune participante. Les quantités de papiers collectés dans les déchèteries ne sont pas comptabilisées. Les tonnages sont comptabilisés par PAPREC (entreprise de collecte) à l'aide de leurs bons de pesées ;

- 4 500 € sont répartis en 6 dotations pour les 2 premières villes arrivées en tête de chaque catégorie (1 000 € pour les premières et 500 € pour les secondes).

L'édition 2016 a permis de récolter 535 tonnes de papiers en quatre mois, 100 tonnes de plus que lors de la première édition. La 5ème édition du jeu-concours (cf. affiche en fin de fiche) est actuellement en cours. A chaque fin de mois pendant la durée du jeu-concours, le SICTOM met en ligne le classement de toutes les villes et les résultats enregistrés.

Dans le cadre de la 3ème édition du jeu-concours en 2013 - 2014, les écoles ont été invitées à participer au concours du plus beau bac de tri. Il a été proposé à chaque école la création et la décoration d'un bac de tri du papier pouvant recevoir au minimum des documents de format A4. Ce bac devait explicitement inciter au tri du papier et au dépôt de celui-ci dans les bornes d'apport volontaire. Les différents participants étaient ensuite départagés par un jury. Les trois classes gagnantes (primaire, collège, lycée) se sont vues offrir une séance d'ateliers Re-Créatifs autour du papier.

Ce jeu-concours pour les écoles a été réitéré l'année suivante mais avec un objet différent : la réalisation du plus beau roman photo, portant sur l'incitation aux règles de tri du papier. Des exemples de romans photo réalisés par les élèves sont présentés dans le recueil.

En 2015, pour faciliter la communication autour des concours, les communes le souhaitant pouvaient disposer d'un dispositif de taille : une colonne égyptienne de 7 mètres de haut sur 3 mètres de large (cf. photo ci-dessous). Il s'agit d'éléments de décor de spectacles organisés au Stade de France qui ont été recyclés en objets de communication visuelle, capables d'interpeller à moindre coût (25 € par mois) les citoyens comme les médias, et ainsi renforcer leur implication.

Le nouveau site internet :

Depuis mai 2015, afin de renouveler le site créé en 2009, le SICTOM du Hurepoix s'est doté d'un nouveau site internet permettant de retrouver, de manière interactive, l'ensemble des informations sur les règles de tri, les calendriers de collecte, la localisation des bornes d'apport volontaire, etc. Il a été pensé afin de faciliter l'accès aux informations les plus recherchées. Il est notamment possible d'accéder en quelques clics aux éléments suivants :

- Déchèteries : carte d'accès, horaires d'ouverture et fréquentation (pastilles de couleur indiquant les heures les moins fréquentées de la journée) ;
- Sur ma commune : cette section permet de visualiser rapidement les dates et heures des prochaines collectes (OMR, EMB, déchets verts) et la localisation des points d'apport volontaire pour chaque commune. Une carte interactive permet de visualiser chaque PAV et de voir quels flux y sont pris en charge (cf. ci-dessous). Cette interface permet également de signaler lorsqu'un conteneur verre ou papier déborde. Deux clics suffisent pour le signaler et la SICTOM peut ensuite prévenir le prestataire pour accélérer le vidage.

Évolutions prévues :

Poursuite du développement de la mise en place de PAV surtout pour le OMR et les Emballages et principalement en centre ville. Par exemple :

- Commune de Dourdan : PAV verre et papier (5 points supplémentaires prévus en 2017/2018) ;
- Résidence du Parc (Soval Dourdan) : mise en place de PAV OMR et EMB à la place des locaux poubelles (second semestre 2017).

Partenaires mobilisés

- Paprec
- Eco-Folio
- Communes

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Facteurs de réussite :

Un des premiers éléments nécessaires à la réussite d'une telle démarche est l'acceptation par les usagers des changements des dispositifs de collecte. Les jeux-concours sont un bon moyen pour renforcer la mobilisation citoyenne et assurer sa pérennité : les usagers sont demandeurs d'actions originales.

Une forte densité de PAV est importante pour obtenir des bons résultats de collecte en apport volontaire. En effet, l'utilisateur peut être découragé par la distance à parcourir pour aller jeter ses déchets.

Pour finir, la baisse de la TEOM, issue de la diminution des coûts du service, permet aux usagers de voir un résultat direct de leurs gestes de tri, ce qui les encourage à continuer.

Freins :

La mise en place de PAV en ville et centre ville peut être plus compliquée à cause des contraintes des sous-sols et du manque de place.

Il est important d'implanter les bornes papier sur le trajet quotidien des habitants (parking école, supermarché etc.) afin de leur en faciliter l'accès et de les inciter à les utiliser. Par contre, il faut s'assurer en contre partie que cette implantation ne génère pas de nuisances sonores ou visuelles.

Reproductibilité :

Ces modalités de collecte en apport volontaire sont facilement reproductibles par les collectivités, sous réserve d'un territoire adéquat à l'implantation dense de PAV et d'élus mobilisés pour déterminer et valider les emplacements fonciers.

Difficultés rencontrées

Jeux concours sur la collecte du papier avec résultats analysés par commune et prix pour les écoles.

Recommandations éventuelles

La démarche écologique s'appuie trop souvent sur un sentiment de culpabilité : « si je ne le fais pas, c'est mauvais pour la planète ». Plutôt que de culpabiliser les gens, le SICTOM a préféré faire sourire et donner du plaisir à trier via ce type d'animation collective. De plus, la mise en avant d'un coût de collecte et de traitement à 0€ ont facilité cette démarche (le dépôt du papier dans le bac destiné aux emballages est toléré mais ce n'est plus indiqué sur notre guide du tri).

Mots clés

COLLECTE DES DECHETS | RECYCLAGE DES DECHETS | SIGNALÉTIQUE | MENAGE | AMÉLIORATION DES PERFORMANCES | CAMPAGNE D'INFORMATION | PAPIER

Dernière actualisation

Juillet 2021

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Admin SAPSI

tma.drupal@ademe.fr

Direction régionale toutes les régions